



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 7 mai 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11870-2019 ABROGEANT LES
RÈGLEMENTS NUMÉROS 10830-2014 ET 11630-2018
RÉGISSANT L'ACCÈS, L'UTILISATION ET LE BON ORDRE DE LA
PLAGE MUNICIPALE ET AFIN D'ASSURER LA PROTECTION DE
CE SITE QUI CONNAÎT, DEPUIS DES ANNÉES, UN
ACHALANDAGE CROISSANT**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 8 mai 2019.

Jacques Arsenault
Greffier